'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 21 DECEMBRE.

La Pseudo-Législature.

Parlerons-nous des travaux de cette législature ou de cette assemblée qui porte un nom qui ne lui appartient pas? Dirons-nous ce qu'elle fait sans qu'elle ait droit de le faire et commenterons-nous les lois qu'elle donne sans qu'elle y ait été autorisée par le vote des citoyens? Accepterons-nous comme autorité son usurpation et rapporterons-nous ses actes comme s'ils émanaient d'une réunion de législateurs reconnus par la majorité des citoyens? En parlant de la Pseudo-Législature nous craignons de lui faire honneur et de paraître accorder quelque importance à ses résolutions et à ses procédures. Elle pourra s'imaginer que nous la regardons comme une assemblée légale ayant des titres réels au pouvoir qu'elle s'arroge; elle pourra croire enfin qu'elle a une mission et qu'en nous en occupant nous la légitimons malgré ses vices d'origine.

A Dieu ne plaise qu'en traitant cette assemblée comme un déplorable accident social, et en tâchant d'amoindrir les maux qu'elle pourra causer, nous soyons regardés comme des ratificateurs désespérés ou consentants! A Dieu ne plaise que nous consentions à donner corps et vie à ce qui n'existe que par l'abus du droit, la prévarication et la corruption! Non, tel n'est pas notre but. Mais cette assemblée si vicieuse qu'elle soit, si dépourvue qu'elle soit de puissance constitutionnelle et légale, n'en est pas moins une assemblée représentative pour les hommes à projets qui ne recherchent pas la moralité parlementaire. A leurs yeux, cette assemblée en vaut une autre; elle vaudra même beaucoup plus si elle les favorise. Ces hommes en la jugeant dès son début l'ont bien jugée. Convoquée pour 10 jours seulement, elle siégera pendant trois semaines et commettra deux fraudes à la fois.

D'abord la convention en session extraordinaire n'était pas pour elle; ensuite, il n'y avait nulle nécessité à prolonger la session. Après la mise en accusation du gouverneur Warmoth, son procès pouvait être ajourné en janvier. Mais on avait déjà mordu au *per diem*, et il est si doux de gagner de l'argent sans rien faire. Les pseudo-représentants s'étaient du reste endettés pour venir ici, et ils s'étaient endettés bien davantage en y séjournant.—Comment s'acquitter envers les uns et envers les autres sans une émission de warrants et une prolongation de session? Telle est la raison qui a déterminé M. Pinchback à signer cette prolongation.

Maintenant c'est comme si l'on était en session régulière, et les bills pleuvent de tous côtés. Il en est un surtout qui paraît donner le pion à tous les autres, et pour lequel on demande une adoption précipitée. C'est le bill relatif à une compagnie de chemin de fer central en Louisiane.

Nos lecteurs croiront peut-être qu'à ce seul énoncé il s'agit de quelque chose de nouveau. Mais point. C'est toujours l'éternel chemin de fer de Vermillonville à Shreveport que devait faire en premier lieu M. Morgan, que devait faire en second la Compagnie de Mobile, de la Nile-Orléans et du Texas, et que doit faire maintenant en troisième lieu une Compagnie entièrement nouvelle, dont les fondateurs, concepteurs et organisateurs sont MM. Eber E. Weed, Thos. A. Scott, Oakes Ames, Arthur Edwards, H. C. Potter, B. J. Bowman, F. W. Kellogg et telles autres personnes qui voudront se joindre à eux.

Ce projet, vu séparément, ne contient rien de blâmable. Il ne demande rien qu'un droit de passage gratuit sur les terres de l'Etat et le don d'une assez faible marge de sol sur les deux côtés de la voie. Cela ne se refuse pas, la Compagnie s'obligeant à indemniser toute propriété particulière où le tracé sera fixé. Elle prendra, il est vrai, les bons que pourront lui offrir les municipalités ou les paroisses les plus immédiatement intéressées à l'établissement de la ligne. Mais ces municipalités ou ces paroisses ne sont tenues à aucune souscription et contribuera qui voudra. Pour le moment, il ne s'agit que d'une incorporation de Compagnie.

Mais c'est justement à cause de cela que l'affaire nous paraît suspecte. La Compagnie du grand chemin de fer du Pacifique de l'Union commença ainsi au Congrès. Elle ne demanda rien tout d'abord que le droit de passage. Plus tard, elle demanda des subventions de bons; puis de vastes concessions de terre; puis une série de garanties et de faveurs d'une importance redoutable; puis enfin elle réussit à obtenir tant d'avantages que le chemin de fer fut construit en entier aux dépens de l'Etat, tout en faisant la fortune du crédit mobilier, compagnie fondée exprès pour construire la route et pour faire croire au Congrès que la construction devait couter tant. Nous avons parlé de cette fameuse combinaison dans nos articles publiés pendant la campagne présidentielle. Aujourd'hui le Congrès fait une enquête pour connaître ceux de ses membres qui avaient reçu gratis des actions industrielles pour favoriser cette fraude gigantesque.

Si nous nous livrons à ce rapprochement, c'est que nous retrouvons dans la compagnie du chemin de fer Central de la Louisiane le même M. Oakes Ames qui fut, d'après les déclarations faites sous serment, par le colonel McComb, devant une Cour de la Pennsylvanie, le grand distributeur du capital industriel parmi les membres du Congrès. Il savait, disait-il, à qui il donnait les actions. Chaque action devait rendre le centuple et c'est ce qui est arrivé. Avec un capital fictif de 6 ou 7 millions, les deux compagnies réunies y ont gagné plus de 65 millions.

Le chemin de fer central de la Louisiane est bien peu de chose pour un aussi grand opérateur que M. O. Ames, mais il la prend faute de mieux, pour s'occuper, et en attendant qu'une autre affaire se présente. Nous prévenons donc la pseudo-législature que si elle vote aujourd'hui, ce qui est probable, le bill d'incorporation sollicité, il lui faudra bientôt voter autre chose et voter enfin jusqu'à ce que l'Etat fournisse à la compagnie le moyen de construire le chemin de fer gratis. L'Etat l'aura payé deux ou trois fois sa valeur, et il appartiendra à la Compagnie. Voilà le projet, projet qui ferait perdre, en outre, à l'Etat, les $2,500,000 de bons, fournis à l'ancienne compagnie de Vermillon et Shreveport.

LE CRIME DE CANTELEU.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Nous avons relaté l'arrestation, à bord du *Calabria*, d'un Français disant se nommer Bertin, soupçonné d'être l'auteur du crime de Canteleu. En attendant qu'il soit statué sur la demande d'extradition, le prisonnier est enfermé dans la cellule No 52 de la prison de Ludlow street. Voici ses révélations, exactes ou non, qu'il a faites à un reporter du *Herald*:

Mon véritable nom est Edouard Dutot. Je suis né en 1838, à Alvtot (Seine-Inférieure). J'étais fabricant de fromage à Evreux, No 4, rue St-Léger, et me voyant sur le point de faire faillite avec 4,000 francs de dettes environ, je me suis enfui de France et j'ai pris le nom de mon grand-père, Pierre Bertin. Mes parents vivent avec moi à Evreux. J'ai laissé mon passeport dans un hôtel à Liverpool. Cet hôtel était tenu par un Français qui m'a remis une lettre de recommandation pour le propriétaire d'un hôtel français de New-York. Je partis le 26 novembre d'Evreux pour Paris, avec 50 francs en poche. A Paris, je reçus 400 francs de mon agent pour la vente des fromages. Son nom est [illegible], et il habite la rue St-Denis, No [illegible].

J'avais à Canteleu une parente, Mme Vincent, qui exploitait une ferme; mais elle est morte, et il y a douze ans que je n'ai été dans ce pays. Si l'on me ramène en France, je serai emprisonné pour banqueroute frauduleuse. Je suis innocent du crime d'assassinat. Je vous assure que, de toute ma vie, je n'ai rien eu à démêler avec la police. Pendant la guerre j'étais dans le 34e régiment d'infanterie, 1er bataillon, 7e compagnie; j'ai été de service à Cherbourg et en d'autres lieux. La raison pour laquelle j'ai dit à M. Condert que mon nom était Pierre Bertin, est que je craignais d'être renvoyé en France pour banqueroute frauduleuse. J'ai travaillé avec Lefrançois à Paris, mais il y a quatre ans de cela. Jusqu'à 25 ans j'ai travaillé à la terre; j'ai ensuite été domestique et cocher. Je n'ai ni femme ni famille. J'ai lu dans plusieurs journaux le crime de Canteleu. Je crois que la femme n'était pas morte, à l'époque de mon départ de France.

—Voici ce que dit le *Courrier du Hâvre* de la condition d'une des victimes.

L'état de Mlle Boulard, l'intéressante victime du crime odieux de Canteleu, est relativement assez satisfaisant.

On a pu opérer la réduction de la fracture de la mâchoire, opération qui s'est faite dans de très bonnes conditions, mais qui exige de Mlle Boulard, une immobilité et un silence absolus, au moins pendant quelques jours. Les aliments liquides sont aussi les seuls possibles, par suite de cette situation.

Tout fait maintenant espérer que, dans cinq ou six semaines, Mlle Boulard sera en pleine convalescence.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

— Un horrible assassinat a été commis la nuit dernière, à Nîmes.

A la faveur de la nuit sombre et pluvieuse, des assassins s'étaient glissés dans l'habitation d'un vieillard, M. Moral. Des personnes s'étant présentées à son domicile et n'ayant pas obtenu de réponse, on pénétra de force dans l'habitation de M. Moral, qui était étendu sur le sol. A l'endroit où reposait sa tête, on voyait une large mare de sang.

Du premier examen, il est résulté que les assassins ont porté à leur victime plusieurs coups avec un instrument contondant, qu'ils lui ont ensuite coupé presque complètement le cou avec un instrument tranchant. Un morceau de l'oreille a été ramassé sur le pavé. Dans le fond de la pièce du rez-de-chaussée était une table sur laquelle se trouvaient quatre verres qui avaient servi à boire. Au premier étage, tous les meubles ont été fouillés, ce qui tendrait à démontrer que le vol a été le mobile de l'assassinat, et nous avons en effet ouï dire que des valeurs industrielles consistant en actions et obligations pour une somme de 30,000 francs environ, ont été emportées par les assassins, sans compter une petite somme en or.

UN CAS D'HYDROPHOBIE. — Il y a deux jours, le fils d'un honnête marchand épicier de la ville de Tarbes (Hautes-Pyrénées), vient d'être subitement saisi par d'horribles accès de rage; on a eu toutes les peines du monde à lui mettre la camisole de force pour le séparer de sa femme et de son petit enfant, et le transporter à l'hospice.

On s'est rappelé qu'il y a environ six semaines, un roquet ayant pénétré dans le magasin pour y attaquer le chien de la maison, le jeune épicier, alors occupé à casser du sucre, voulant les faire taire et les séparer, menaça avec le petit maillet qu'il tenait à la main le roquet étranger, qui, sans doute atteint subitement d'un accès rabique, s'était élancé vers lui en lui faisant au doigt une imperceptible morsure. Elle a suffi, hélas! pour lui inoculer le virus: le malheureux, saisi d'abord dès le matin par de violentes douleurs de tête, n'a pas tardé à manifester cette envie furieuse de mordre, aussi caractéristique que l'écume qui débordait de ses lèvres.

MALFAITEURS CHATIÉS PAR UN LUTTEUR. — Les journaux de Lyon racontent que mardi dernier, dans la soirée, le lutteur Ambroise, venant de Villeurbanne, rentrait à Lyon par le cour de Brosses.

Deux individus se présentent et lui demandent l'heure. Le lutteur se contente de leur répondre:

— J'ai ma montre au clou.

— Vous n'avez donc pas d'argent? répondit un des deux citoyens.

— Oh! que si, que j'en ai, dit à son tour le premier sujet.

— Eh bien! c'est tout ce qu'il nous faut, ripostent nos deux hommes en se disposant à fouiller les poches de l'artiste.

Celui-ci en saisit un par chaque main, les enlève et les jette sur les reins à cinq ou six pas de lui.

Les deux malfaiteurs, étourdis par la violence du coup, et d'ailleurs assez grièvement blessés, ont été ramassés le matin par des voituriers.

Ambroise avait rallumé sa pipe et était rentré tranquillement chez lui.

— Un jeune homme de quinze ans s'est suicidé à Porchères, sur les limites des communes de Mane et de Saint-Michel (Basses-Alpes), pour le motif le plus futile.

Sa charrette s'étant embourbée dans un champ détrempé par nos pluies diluviennes, et son mulet ne pouvant, malgré tous ses efforts, se tirer de ce mauvais pas, ce malheureux enfant, désespéré, détacha la corde qui retenait le sabot de sa charrette, et se pendit à un mûrier voisin.

Des cultivateurs qui travaillaient aux alentours ne tardèrent pas à l'apercevoir; mais, comme l'arbre était fort bas et que les pieds du suicidé touchaient presque le sol, ils ne se doutèrent pas qu'il fût pendu. C'est sa mère qui, inquiète de son absence et le cherchant à travers champs, découvrit l'horrible réalité; déjà son fils ne donnait plus signe de vie.

— Le *Courrier de Lyon* affirme que l'Internationale compte, en ce moment, à Lyon, près de 30,000 adhérents, déguisant leur organisation sous la forme d'associations diverses.

Ces associations, qui sont prêtes à agir au premier signal de leur comité central, sont en relations constantes avec d'autres sociétés du midi.

UN MESSAGE DE GAMBETTA.

M. de Gastyne a eu une idée ingénieuse: il a pastiché dans le *Nain jaune* un Message hypothétique de M. Gambetta, devenu président de la République, et obligé par les nécessités de la situation d'opérer, comme tous ses prédécesseurs, à coups de mesures restrictives.

Le passage sur l'amnistie est particulièrement réussi: "On réclame l'amnistie, dit-il, je conviens que je l'ai promise jadis, mais, je ne puis la donner...."

Si j'avais tenu tous les engagements auxquels il m'a fallu me soumettre pour arriver au pouvoir, il y a longtemps que je n'aurais plus le droit de parler à cette tribune.

Comment voulez-vous que je gouverne, si je laisse revenir en France ces personnalités bruyantes et remuantes qui n'ont été créées que pour troubler la tranquillité de notre malheureux pays!

Voyez-vous Rochefort, Grousset, Vermesch revenus à Paris! Les faubourgs se portent tout entiers à leur rencontre. Les rues retentissent d'acclamations au passage de ces martyrs. On n'entend plus parler que de ces hommes. Bien plus, ils sont élus députés. Ils pénètrent dans cette Chambre, ils viennent s'asseoir à côté de vous, ces hommes condamnés pour avoir participé aux crimes de la Commune! Cavalier, dit Pipe-en-bois, viendrait ici me réclamer quelque ambassade; il ferait concurrence d'amitié avec moi!

Non, cela n'est pas possible; je dois à mon pays, à sa prospérité, de combattre les élans généreux de mon cœur, qui me portent à l'indulgence et au pardon.

— Le *Temps* contient les renseignements qu'on va lire:

Nous avons tout à fait approuvé la punition infligée aux cinq officiers qui ont pris part au banquet de Grenoble; mais nous sommes encore plus satisfaits d'apprendre que l'on ne sévit pas moins rigoureusement contre les militaires qui se mêlent aux menées bonapartistes. Il a été question ces jours-ci de sous-officiers de la garnison punis pour des faits de ce genre. Voici, croyons-nous, comment les choses se sont passées:

"Deux soldats du 67e de ligne, se trouvant dernièrement dans un débit du boulevard Latour Maubourg, y dirent assez haut que des sous-officiers de leur corps faisaient signer aux soldats une adresse à l'impératrice pour la complimenter à l'occasion de sa fête et lui exprimer l'espoir de la voir bientôt revenir.

"Le propos fut entendu, rapporté, et vint aux oreilles de l'autorité par l'intermédiaire d'un agent de police. Une enquête s'ensuivit, et il fut reconnu, en effet, que trois sous-officiers, dont deux d'origine corse, avaient obtenu une centaine de signatures. A cette nouvelle, le maréchal Mac-Mahon témoigna un vif mécontentement, infligea au colonel du régiment une réprimande sévère pour ce qu'il taxait d'un manque de vigilance, et, définitivement, cassa les sous-officiers en les envoyant aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique (zéphyrs). Ils affirmaient, paraît-il, aux soldats, qu'ils agissaient d'après les instructions d'un personnage d'un grade élevé, fort connu dans l'ancien entourage des Tuileries."

ASSASSINAT POLITIQUE EN RUSSIE.

Nous parlions l'autre jour de l'extradition d'un assassin nommé Netschajeff, que la police russe a fait arrêter à Lausanne. L'histoire de ce personnage mérite quelque attention, car il appartient à ce parti de la révolution cosmopolite qui s'agite en Russie.

Netschajeff débuta par organiser en 1869 quelques petites émeutes; expulsé de son pays, il y rentra comme agent de Bakounine, et essaya d'organiser à Moscou une section de l'association révolutionnaire, imaginée par Bakounine.

On souffrit pendant assez longtemps, sans murmurer, ses allures despotiques; mais, un beau jour, un membre du comité, l'étudiant Iwanow refusa d'obéir à Netchajeff, qui lui avait ordonné d'aller afficher des proclamations révolutionnaires dans les cafés de l'Université.

Netschajeff ne dit mot; le même soir, il rassembla chez lui les autres membres du comité et leur déclara que la mort d'Iwanow qu'il présenta comme un traître, était indispensable au succès de leur œuvre.

La discussion ne fut pas longue; la Sainte-Vehme révolutionnaire de Moscou condamna Iwanow à mort.

Le lendemain, Netschajeff, accompagné de Ouspenski, Kousnesow, Prijow et Nicolaiew, se rendirent chez Iwanow qu'ils invitèrent à la promenade. L'après-midi était splendide, le soleil rayonnant, les oiseaux et les papillons joyeux. On se dirigea hors de la ville, dans une petite vallée. Après s'être arrêtés pour se rafraîchir sous la tonnelle d'un débitant de liqueurs, on reprit gaiement son chemin et on alla visiter une grotte qui se trouve dans le voisinage.

Iwanow ne se doutait de rien et marchait en éclaireur.

Il était arrivé au milieu de l'excavation, lorsqu'il sentit deux mains de fer s'abattre sur ses épaules et prendre sa gorge comme dans un étau.

Iwanow était grand et fort; il se débattit, se dégagea par un brusque mouvement et mordit la main de Netschajeff, qui essayait de le ressaisir.

Celui-ci poussa un cri de douleur et appela ses amis à son secours.

Une lutte terrible s'engagea dans la grotte. Iwanow résistait à ses cinq adversaires avec un courage désespéré.

Enfin, il fut terrassé, et Netschajeff, pour se venger de sa blessure et en finir plus tôt, lui déchargea son revolver dans la tête.

Le cadavre fut enfoui dans du sable.

Netschajeff prit la fuite, laissant ses complices se tirer d'affaire comme ils le pourraient. Ils s'en tirèrent d'ailleurs assez mal, ayant été condamnés aux travaux forcés en Sibérie.

C'est là que Netschajeff ira les rejoindre; car il ne sera point condamné à mort. La peine capitale est fort rarement appliquée en Russie. Espérons que ce vilain personnage ne s'échappera point et que sa propagande se perdra dans les steppes.

— Le nouveau club américain, dont nous annoncions dernièrement la création, est aujourd'hui complètement éclos. Il a été inauguré rue Scribe, par un grand dîner, et se nommera *The New-York club*.

Ce club est présidé, actuellement, par un dentiste.

Revue Scientifique.

Poisons au sein desquels nous vivons habituellement; [illegible]; cas nombreux d'empoisonnement [illegible] pris quelquefois pour une maladie épidémique; faits déplorables et utiles à connaître.

On ne saurait trop faire attention aux moindres prescriptions de l'hygiène, si l'on veut éviter de grandes souffrances, de graves maladies dont la cause, par cela même qu'elle nous devient trop familière, demeure souvent inconnue, et déroute les indications de la médecine qui achèvent de ruiner la santé du malade. Car bien souvent de déplorables affections sont produites par les objets qui nous paraissent les plus inoffensifs et dont cependant les émanations empoisonnent l'air que nous respirons et les aliments qui nous servent de nourriture. Combien de personnes sont portées à se défier d'un papier de couleur, d'une robe légère, d'une plume élégante, ornement de leur coiffure, et de mille charmants petits riens qui nous amusent, mais cependant qui sont souvent bien perfides!

Un excellent travail de MM. Franck et Draper a été publié sur ce sujet dans la dernière livraison du *Moniteur scientifique* Quesneville, une de nos plus importantes publications scientifiques. Il est relatif à l'emploi usuel de certaines couleurs vertes. Nous croyons utiles d'insister sur quelques passages: l'arsenic entre en de grandes proportions dans la fabrication des plus belles couleurs vertes. Nous le trouvons largement sous cette forme dans les papiers de tenture qui ornent nos habitations, dans les vêtements que nous portons et dans une foule d'autres objets où nous sommes loin de soupçonner sa présence.

Dès 1740, l'emploi des couleurs arsenicales était interdit en France à certaines industries, et depuis lors, on a plusieurs fois tenté de régler légalement le commerce de ces substances. Les avertissements et les règlements n'ont cependant pas été complètement efficaces, et la question qui nous occupe est encore aujourd'hui considérée comme de la plus haute importance au point de vue de la santé publique. Deux couleurs principalement contiennent de l'arsenic en grande quantité: le vert de Scheele et le vert de Schweinfurt, ainsi appelé de la ville où on le fabrique. Ces deux couleurs sont connues des ouvriers sous le nom de vert émeraude, de vert minéral, ou même, quoique cette dénomination soit erronée, sous le nom de vert de Venise ou de Brunswick. En France, on les désigne sous le nom de vert anglais. Le vert de Scheele contient 55 pour cent d'acide arsénieux; celui de Schweinfurt 58. Plus de la moitié de leur poids. En 1860, un fabricant de papier de tenture en Angleterre déclara qu'il employait 2 tonnes d'arsenic chaque année, et on a calculé que la quantité de vert d'arsenic fabriqué dans ce pays s'est élevée, en 1862, de 500 à 700 tonnes. Comment s'étonner, maintenant, que les cas de certains empoisonnements dont on ignorait la cause aient été assez multipliés dans certaines contrées où on faisait usage des mêmes produits, pour qu'on les ait confondus d'abord avec des maladies épidémiques.

La fabrication des fleurs artificielles exige un très grand emploi de couleurs arsénicales. C'est au vert d'arsenic que les gazons et les feuillages artificiels doivent ces teintes si délicates et si brillantes qui imitent de si près la nature et peuvent faire valoir artistement les fleurs naturelles avec lesquelles on les combine. La matière colorante consiste dans un mélange intime de vert d'arsenic, d'eau froide et d'amidon, de gomme arabique ou de toute autre matière destinée à donner de la consistance au mélange et à déterminer son adhésion au tissu. La quantité d'arsenic que peuvent contenir les feuilles ainsi préparées est quelque chose de presque incroyable. Une dame peut donc, sans s'en douter, emporter à une soirée, dans les ornements de sa coiffure, assez d'arsenic pour s'empoisonner elle et plusieurs autres personnes.

Dans un rapport fait en 1859 sur les accidents que détermine chez les fleuristes de Paris l'emploi du vert d'arsenic, M. Vernois signale de nombreuses et graves affections. A la même époque, le docteur Hassal, en Angleterre, écrivait ce qui suit dans la relation d'une de ses visites à une fabrique de fleurs à Londres: "Il y avait là, dans la même chambre, deux hommes, huit femmes et deux jeunes garçons, dans un état déplorable et tous atteints des mêmes affections. Tous avaient des ulcères: les femmes derrière le cou, sur les côtés du nez et aux mains; ils avaient aussi les yeux malades et étaient affectés d'écoulement nasal. Leur santé était atteinte à ce point que, de temps en temps, ils étaient obligés d'abandonner leur travail et de rester chez eux."

C'est sans doute par ignorance des propriétés du vert de Schweinfurt, que beaucoup de confiseurs se sont servis de cette matière colorante pour donner à leurs produits un aspect des plus séduisants. De nombreuses et terribles expériences dans le passé, dont les enfants surtout étaient les victimes ont porté leur fruit, et l'on aurait probablement de la peine aujourd'hui à trouver des bonbons dans lesquels le vert d'arsenic ait été introduit avec connaissance de cause. On voit cependant de temps en temps des accidents occasionnés par des ornements dont les pâtissiers parent leurs gâteaux, et qui ne sont pas destinés à être mangés. Ces ornements contiennent souvent une effrayante proportion de vert émeraude, et donnent lieu à de déplorables accidents, surtout à l'égard des enfants qui, séduits par la couleur et l'aspect saccharin de ces ornements, les mangent comme le reste.

La plupart des jouets de couleur verte sont peints avec du vert de Schweinfurt appliqué seulement à l'eau, et l'on voit de suite tout le mal qui peut en résulter si l'on se rappelle l'habitude instinctive qu'ont les enfants de porter à leur bouche tout ce qui leur tombe sous la main; d'ailleurs, les mains des enfants sont toujours humides; cela suffit pour détacher la couleur, légèrement retenue sur l'objet; et une fois leurs doigts tachés, ils les portent indifféremment à leur visage, à leur bouche, etc. Le nouvel an approche: on ne saurait être trop sur ses gardes.

Un chimiste anglais des plus distingués, le professeur Taylor, en examinant un jour le pain qui lui était servi à déjeuner, observa sur la croûte, de dessous des taches et des lignes vertes, ayant assez l'aspect de moisissures. Il gratta une certaine quantité de cette substance, et la trouva composée de vert de scheele, contenant environ 50 0/0 d'arsenic, il y en avait assez pour empoisonner un enfant. En prenant des informations, il apprit que le boulanger venait de faire décorer à neuf sa boutique, et qu'il avait fait peindre en vert huit longues planches d'étagère, capables de supporter plusieurs centaines de pains. Un certain nombre de pains examinés successivement furent trouvés tous maculés.

Tout le monde connaît ce papier vert et brillant que l'on emploie en si grande quantité dans la confection des boîtes de carton, des abats-jours, des étiquettes, des billets de concert, et de beaucoup d'autres objets, cette teinte brillante est due à l'arsenic de cuivre, et contient une forte proportion de cette substance délétère, elle présente donc, surtout où ils peuvent être à la portée des enfants, un danger incessant.

Voici deux faits qui méritent d'être cités: Une dame avait acheté une provision de prunes, dont elle fit cuire une partie. Après en avoir mangé, elle fut prise de vomissements qui durèrent plusieurs heures. Ne soupçonnant pas la cause de son malaise, elle reprit des prunes et les symptômes se reproduisirent. En cherchant alors d'où provenait cette indisposition, on s'aperçut que plusieurs de ses fruits étaient tachés de vert. Ils furent reportés chez le marchand; il reconnut que la couleur venait d'une étiquette verte qui avait été posée dessus; les prunes étant humides avaient détaché une partie de la couleur perfide.

Un horloger était atteint d'une ulcération très irritante et très désagréable de la muqueuse de la bouche. La souffrance était presque intolérable, le soir elle augmentait, les lèvres se gonflaient et devenaient si sensibles que le malheureux pouvait à peine manger ou parler. En travaillant, il avait l'habitude de s'éclairer au moyen d'un bec de gaz muni d'un abat-jour en carton coloré en vert de Schweinfurt. La chaleur du gaz avait décomposé une partie de la couleur arsenicale en produisant une odeur caractéristique et en déterminant chez l'horloger ces accidents aigus. Ayant cessé de se servir de cet abat-jour, il ne tarda pas à guérir. On sait également que l'empoisonnement arsenical chronique peut résulter de l'habitation de chambres peintes en vert. Les plus dangereux ennemis de la santé sont ceux qui nous entourent constamment, quelque faibles qu'ils soient.

LA FÉODALITÉ EN ALLEMAGNE.

L'Allemagne, décidément, se *déféodalise* (qu'on nous pardonne ce néologisme.)

On connaît la grande affaire de la réorganisation des cercles, qui scandalise si fort la Chambre des seigneurs et prolonge peut-être les douleurs rhumatismales du prince de Bismarck. Voici maintenant une ordonnance royale qui introduit des modifications irrévérencieuses dans le libellé des diplômes de noblesse.

A l'avenir, les diplômes ne renfermeront plus le motif de la collation de la noblesse, *pour position éminente, mérites pour le roi et la maison royale.* Le diplôme ne mentionnera que le nom, l'élévation à la noblesse, le droit d'ajouter la particule von, de, et un nom patronymique et de se servir des armoiries.

L'ancienne formule "de se nommer von *en toutes choses honnêtes et nobles, batailles, combats, assauts, luttes, tournois, cartels, tableaux, enterrements, discours, titres*, etc." est supprimée. Supprimé aussi est le passage ainsi conçu: *Mais, si quelque descendant embrassait une carrière incompatible avec l'honneur de caste et la dignité de la noblesse, ses enfants, après que le père aura été déclaré déchu de la noblesse, pourront rentrer dans la noblesse avec l'autorisation royale, s'ils ont adopté une carrière conforme à l'honneur de caste et à la dignité de la noblesse.* Supprimé enfin est le paragraphe qui ordonne à *tous sujets cléricaux et séculiers, tribunaux, administrations, bourgeois et communes, sous peine de la disgrâce royale, de donner au titulaire la particule* VON."

— Un Grévin bien discourtois pour les médecins et les dames dans le *Journal amusant*.

Nous sommes dans l'antichambre d'un médecin. Sa fille reçoit une visite:

— Eh bien! voyons, et chez toi, comment ça va-t-il, mignonne?

— Pas trop mal, pas trop mal, beaucoup de rhumes, quelques bronchites, assez de petites véroles.... Mais, comme me le disait papa hier, pour que cela aille tout à fait bien, nous faudrait.... une bonne petite épidémie.

LE GÉNÉRAL DUCROT.—L'*Evénement* avait annoncé déjà que le général Ducrot avait donné l'ordre à ses troupes de se tenir prêtes à partir avec armes et bagages.

Aujourd'hui, le même journal reproduit la pièce suivante, adressée par ordre du général Ducrot, aux commandants de la 19e légion de gendarmerie:

"Le colonel, chef de la 19e légion de gendarmerie, à tous ses commandants."

Mon cher commandant,

Je viens [illegible] de vous faire connaître quel est "l'esprit des municipalités dans les localités dangereuses situées dans l'étendue de votre département.

Le général en chef désire avoir également "les noms, titres et qualités des individus signalés comme dangereux" eux-mêmes par leurs influences.

Veuillez m'adresser ces renseignements le plus tôt possible.

Le même document est aussi publié par la *République française*.

A HONOLULU.—Un homme d'esprit, M. Breynat, qui, dans une série de lettres publiées par le *Moniteur universel*, étudie les questions politiques pendantes, juge assez plaisamment les conséquences de la crise:

Si, contrairement à nos espérances, cette dernière crise ne devait avoir d'autre dénoûment qu'un replâtrage qui laisserait subsister les causes qui l'ont amenée, si nous devions aboutir à une nouvelle édition de la constitution Rivet revue et aggravée, il ne resterait plus d'autre solution possible qu'une soumission absolue aux volontés de la dictature. Sans hésiter, nous devrions adopter la constitution qui est en vigueur à *Honolulu*!

Voici en quoi elle consiste.

Le peuple hawaïen est gouverné par un roi et deux Chambres; la Chambre haute est composée des chefs et des guerriers.

La Chambre basse est nommée par le suffrage universel. Lorsque les lois ont été adoptées par les deux Chambres, le roi les examine: si elles lui conviennent, il les promulgue; dans le cas contraire, il les met dans sa poche et tout est dit!.......

Si nos députés adoptent cet organisme si simple, il n'y aura plus de crises, l'ordre règnera en France comme à Honolulu!....

Aux Etats-Unis, quand une élection convient au Président Grant, il la laisse proclamer, quand elle ne lui convient pas, il la fait refaire par quatre hommes sous les ordres d'un caporal-juge. Les Etats-Unis sont encore plus avancés qu'Honolulu.

UN NOUVEAU TÉNOR.—Voici ce que dit le chroniqueur de la *France* d'un nouveau ténor qui vient de débuter au Grand-Opéra.

Nous sommes allé entendre dimanche dernier le second début du ténor Prunet. Remis en partie de sa peur, M. Prunet nous a beaucoup plus satisfait qu'à sa première audition. La voix, sans être d'un volume considérable, est suffisante et passe bien l'orchestre. Le timbre en est agréable et d'une charmante sonorité. Le débutant a lancé à plusieurs reprises un vigoureux *si bémol* de poitrine d'une qualité excellente, qui a littéralement enlevé la salle.

Je ne crois pas, quant à présent, M. Prunet destiné à porter le poids si lourd des grands ténors du répertoire, mais je pense qu'il pourra chanter très agréablement le *Trouvère*, *Faust*, *Lucie* et la *Favorite*.

—L'*Osservatore romano* rapporte un fâcheux accident, arrivé ces jours-ci à Mgr Xavier de Mérode, archevêque de Mélitène et aumônier du Saint-Père.

Mgr de Mérode avait, dans la matinée, célébré pontificalement la messe à Sainte-Cécile. Dans l'après midi, s'étant rendu à l'ancienne villa Mattei, rue *Della Consulta*, il a posé le pied à faux sur une échelle mal assurée, et quoiqu'il soit tombé d'une faible hauteur, il s'est cassé la jambe droite et démis un doigt de la main.

M. le docteur Seccarelli a donné immédiatement ses soins à l'illustre prélat.

—Le 15 mai 1873 aura lieu à Stockholm le couronnement d'Oscar II comme roi de Suède. Deux mois plus tard, le 18 juillet 1873, jour anniversaire de la mille et unième année d'existence de la monarchie norwégienne, le souverain de la Suède sera couronné à Drontheim roi de Norwège.

I. MAC CARTHY,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE
Cigares de la Havane.
CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES.
A l'angle des rues BIENVILLE ET VIEILLE LEVÉE.
Nouvelle-Orléans.
Lock Box No 94 du Bureau de Poste.
19 déc—3—m

Charbon! Charbon!
EDWARD BEALE JR. ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
Marchands de
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.
Ils approvisionnent les familles et les bateaux à vapeur.
Dépôts—Sur la Levée, au Ferry du Troisième District et au coin des rues Louisa et Levée.
Bureaux—No 26 de la rue Carondelet.
Les ordres sont reçus aux dépôts ou aux bureaux. 20 déc—1m

H. & C. TYLER,
Au No 9 de la rue Carondelet,
Livrent du charbon de PITTSBURG, de CANNEL et d'ANTHRACITE aux plus bas prix du marché.
16 nov—3m

McCLOSKEY, BIGLEY & CO.,
Marchands de Charbon,
Bureau: No 166 DE LA RUE GRAVIER.
Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL anglais et Peytona. 9 nov—3m

W. G. COYLE & CO.,
Marchands de Charbon.
Bureaux—Au No 138 de la rue Gravier,
Nouvelle-Orléans.
4nov—3m.

Maison établie en 1850.
F. T. FIELD,
Marchand, en gros et en détail, de Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel, Au No 4 de la rue Carondelet, N. O.
26oct—1m

Charbon, Charbon, Charbon.
B. D. WOOD & BROS.,
Au No. 106 de la rue de la Commune, Nouvelle Orléans, en face du City Hotel.
Marchands, en gros et en détail, de toute espèce de Charbon. L'approvisionnement des bateaux à vapeur, des steamers, des fonderies, &c., est l'objet d'une attention particulière. Les familles peuvent constamment s'y procurer, aux plus bas prix du marché, du Charbon de la meilleure qualité.
15 oct—3m

Avis.—J'informe le public que toutes les procurations, par moi, données à MM. VOISIN & LIVAUDAIS, sont, dès ce jour, révoquées.
P. J. FAZENDE.
Nlle-Orléans, ce 17 décembre 1872. 17déc—6t

Il était attendu depuis longtemps—Il est arrivé.
LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour examiner les fleurs, les insectes, les graines, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.
Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des familles. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer, ce qui permet à tout le monde de s'en servir. D'autres microscopes, qui n'ont pas plus de force, coûtent $5.00 pièce et davantage et il est si difficile d'en comprendre le mécanisme que les hommes de science seuls peuvent l'employer.
On est toujours satisfait du Microscope Universel. Moyennant $1.00, l'acheteur en reçoit un, par la poste. Demande d'agents partout. S'adresser à
D. L. STAPLES & CO., Allen, Michigan.
19 oct—4m

CAZADE & CROOKS,
No 26 Beaver Street, NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO. pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par
WASHINGTON MORTON,
6 juin—1an—Mar18 132 rue Gravier.

AUGUSTE COUTURIE,
30....Rue de la Vieille-Levée........30
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Meeus & Co, Double Ancre,
[illegible]
Cognac J. & F. Martell [illegible]
Vins Rouges de Latour, [illegible]

GRAND DEPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée.
LAURENT LACASSAGNE, Agent.

DIVERS.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, ce 19 novembre 1872.—A une élection, tenue le 18 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Banque:
A. M. Portier, W. B. Schmidt,
C. J. Leeds, [illegible]
J. J. Fernandez, [illegible] Tilton,
J. J. Adams, [illegible]
J. Seixas?, [illegible]
D. Madigny, Gustave Mitzenberger,
A. C. Hutchinson.
Et à une réunion des Directeurs, ce jour, M. Am. Portier a été réélu Président à l'unanimité.
J. R. PASCAL, Caissier.
20 déc—5t

Banque Nationale de l'Union.—Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1872.—L'élection de treize Directeurs, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 13 janvier prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
20 déc—1m JAS. CHALARON, Caissier.

New Orleans National Banking Association.—Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1872.—Une élection de douze Directeurs aura lieu à la Maison de Banque, 109 rue Canal, LUNDI 13 janvier 1873, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
20 déc—au 13 jan HENRY PELAGE?, Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Bureaux, No 110 de la rue de la Commune.—Le 17 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de six piastres par action, provenant de bénéfice des six derniers mois et sera payable après le 13 janvier 1873. Les livres de transfert seront fermés du 1er au 13 janvier, inclusivement.
Nlle-Orléans, 18 déc, 1872.
18 déc—1m WM. R. BROWN, Trésorier.

Compagnie du Chemin de fer Central de l'Illinois.—Cette Compagnie donne des connaissements pour tous les points via Caire, AUX TAUX LES PLUS MODIQUES, sur des bateaux de premier ordre qui partent tous les jours à 5 heures du soir. Il n'y a pas de retards pour cause de glace ou de basses eaux.
JAMES T. TUCKER, Agent général,
11 déc—1m Au No 20 de la rue Carondelet.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle Orléans, 9 décembre 1872.—Avis est donné que conformément à l'article cinquième de la Charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, au coin des rues Camp et Canal, le LUNDI, 30 décembre 1872, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
11 déc—11 au 30 déc

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1872.
UNE assemblée générale de la Compagnie du Gaz Barbarin de la Louisiane aura lieu, au No 1[illegible] de la rue du Canal, le VENDREDI, 20 décembre, à 6 heures du soir, à l'effet de considérer et décider la question de savoir s'il conviendrait de dissoudre la dite corporation et, en cas de dissolution, de nommer trois commissaires pour liquider les affaires de la dite corporation conformément à la charte.
Par ordre des Directeurs. C. CAVAROC, Président.
AUG. WM. BERTIN?, Secrétaire. 16 déc—[illegible]

Banque Mutuelle Nationale de la Nlle-Orléans,—Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1872.—L'élection annuelle de neuf Directeurs, qui devront servir l'année suivante, aura lieu aux Bureaux No 166, rue du Canal, le MARDI, 14 janvier prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
8déc—[illegible]

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.
P. McBRIDE, Secrétaire.
6 déc—1m

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.
P. McBRIDE, Secrétaire.
6 déc—1m

Avis.—La mort de notre sieur F. W. SEYMOUR n'amènera aucun changement dans la maison. Les affaires s'y feront comme par le passé.
BOSTICK & SEYMOUR,
Nos. 45 et 47 de la rue Front, et [illegible] de la rue Fulton.
6 déc—1m

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 6 décembre 1872.—Avis aux actionnaires.—L'élection annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année datant du premier lundi de février prochain, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 6 janvier 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
WM. R. BROWN, Trésorier.
6 déc—1 m—au 6 janv

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—coin des rues Commune et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1872.—Conformément à une résolution du Conseil des Directeurs à la séance du 30 août 1872, les souscripteurs au fonds capital de cette Compagnie sont par les présentes notifiés d'avoir à payer le 1er janvier 1873 un quatrième assessment de dix pour cent.
Par ordre, L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
30nov—3of

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre," No 35, rue Royale.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1872.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'assurance "LA SALAMANDRE" est convoquée aux bureaux de la dite Compagnie No 35, rue Royale, le vingt-quatre décembre 1872, entre dix heures et deux heures de l'après-midi, pour voter sur l'adoption d'amendements proposés à la Charte de la dite Compagnie.
JULES LE MORE, Secrétaire. CHS ROMAN, Président.
24 nov—1m

CIRCULAIRE.
Aux Marchands-Commissionnaires et aux Planteurs.
Par suite de la baisse de tous les produits manufacturés de la graine de coton, de la rareté du tonnage d'exportation, et du fort stock de graines sur place, nous avons été forcés de réduire, d'un commun accord mutuel, le prix de la graine de coton.
Treize piastres le tonneau livré au débarcadère de la Nile-Orléans.
pour toute la quantité qui arrivera ici à dater de ce 1er décembre. Tous les sacs expédiés à partir de cette date, seront vendus sur la base de treize piastres le tonneau. Les planteurs et les expéditeurs sont ainsi prévenus à temps de la réduction du prix.
UNION OIL COMPANY,
LOUISIANA OIL COMPANY,
DELTA OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS' SONS,
BIENVILLE OIL WORKS COMPANY.
Nlle-Orléans, 2 novembre 1872. 23 nov—1m

MEUBLES.
D. Kelham & Co.,
Aux Nos. 36 et 38 de la rue Royale.
VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer; de meubles ordinaires de toute espèce, au prix coûtant pour cause de changement de commerce.
6 déc—1m

Demande de propositions.
Emplacement pour une Ecole Polytechnique.
Les soussignés, comité sous la direction du conseil de directeurs du Collège industriel et du Collège agricole de l'Ecole Polytechnique qui doit être établie en Louisiane, invitent les propositions à leur faire des propositions d'achat de
1. Un morceau qui ne doit pas avoir moins de [illegible] acres de terre, dans les limites de la Nouvelle-Orléans ou le voisinage immédiat de la ville, pour le département industriel;
2. Un morceau de terre qui ne doit pas avoir moins de 1 600 acres, d'un accès facile, propre aux différentes cultures de l'Etat, pour le département agricole.
Les propositions doivent être explicites sous tous les rapports et donner toutes les informations désirables quant aux titres des terres, la localité de la topographie, les prix, les ressources et les avantages; les termes et conditions du consentement [illegible] qui pourraient être faites en vue d'affecter la vente.
Cette école ayant pour but essentiel l'éducation, étant étrangère à tout intérêt privé et à tout ce qui ne serait pas de nature à en assurer directement le succès, aucune offre de terres qui ne répondraient pas aux besoins de l'institut ou dont les prix seraient trop élevés—ne sera écoutée.
On peut adresser les propositions au Président du comité, No 28 de la rue Carondelet, ou à l'un des soussignés.
C. G. FORSHEY,
V. O. KING,
DANIEL EDWARDS SR.,
WM. B. KOUNTZ,
Comité chargé de choisir les emplacements.
28nov 1m

Lorenz, Bender & Brothers,
FABRICANTS DE
RÉGULATEURS DE BIÈRE, PATENTÉS DE LORENZ,
Pour conserver et rafraîchir la Bière au tirage.
Il n'y a rien de mieux pour rafraîchir et conserver la bière, la viande, le gibier, &c. L'avantage auquel nous prétendons c'est que nous faisons passer de l'air purifié sur la bière sans que le gaz d'acide carbonique de la bière s'échappe—ce qui empêche le liquide de devenir insipide [illegible] longtemps qu'on le veut.
Tous les rafraîchisseurs sont parfaitement finis; ils [illegible] en fer qui les empêchent d'être détériorés et un ventilateur perfectionné qui les rendent supérieurs à tous les autres rafraîchissoirs pour la conservation du beurre, des viandes, &c.
Si l'acheteur n'en est pas entièrement satisfait, nous ne demandons pas de paiement.
On peut voir fonctionner un de ces appareils au "Reform Exchange," de M. S. [illegible], No 165 de la rue de la Commune, où l'on obtiendra tous les renseignements nécessaires et où les ordres seront promptement exécutés. 28 nov—1m

BIJOUX FINS, EN OR,
A BON MARCHÉ.
M. J. BERNIARD, au No. 148 de la rue Bourbon, annonce à ses nombreux amis et au public, qu'il a importé dernièrement de France et du Nord, un assortiment de BIJOUX FINS, qu'il vend à des prix très modiques. Il se charge, comme par le passé, de la monture des diamants, [illegible] et de toutes sortes d'ouvrages et de raccommodages de bijoux et d'horlogerie.
5 déc—1m

Grand Déballage de Beaux Meubles
Au coin des rues Dauphine et Quartier.
MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, Marie Antoinette, l'impériale, brocatelle variée en couleurs; pour salle à manger, acajou, chêne et noyer. Le tout dans le dernier genre, au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.
L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront, du reste, satisfaits pour le prix.
M. Dejan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés. 1nov—1m

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 20 déc—1m

Avis aux Dames.
J'AI reçu un grand assortiment de cheveux [illegible] CHIGNONS, BOUCLES, [illegible] BANDEAUX et [illegible] WATERFALLS [illegible] le tout fait par le soussigné [illegible] BIJOUTERIE et des FLEURS ARTIFICIELLES [illegible]
J. LEBR?
Au Nord de la rue des Remparts, entre les rues Commune et Gravier.

Chaux et Ciment "Gage" de Richards.
D'AUTRES fabricants ayant pris le nom de Gage, [illegible] RICHARDS [illegible]
NEWTON RICHARDS, No [illegible], rue Natchez.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP, CHARLES? DUGASON, PIERRE CHARITES?, ROBERT MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.,
2 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
Vente Spéciale—Lundi, 23 décembre 1872.
VENTE SANS RESERVE.
600 caisses bottes, souliers et brodequins.
100 malles et caisses Congress cousus et bottes d'enfants.
800 douzaines souliers de Philadelphie.
PAR E. ROGER & CO—E. SAMORY, Encanteur—LUNDI, le 23 décembre à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue Decatur, (anciennement Vieille Levée):
600 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
100 malles et caisses Congress cousues, bottes d'enfants.
—Et—
800 douzaines souliers fins de Philadelphie. Fabriqués expressément pour le détail de la ville et convenables pour les Dames.
Conditions à la vente. 21 déc

Vente Sans Réserve.
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
50 malles Congress cousus.
PAR E. ROGER & CO.—E. SAMORY, Encanteur,—SAMEDI, le 21 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue Decatur (anciennement Vieille Levée):
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
50 malles Congress cousus.
Le tout sans réserve, pour clôre des consignations.
Conditions, à la vente. 20 déc

PAR EUGENE TOURNÉ
Vente par ordre de M. le Consul de France
—Pour compte de qui il appartiendra.—
PAR EUGENE TOURNÉ—LUNDI, 23 décembre 1872, à 10 heures et demie A. M., aux magasins des Importateurs, MM. Ver. Maignan & P. Laborde, Nos 18 et 20 rue Bienville, il sera vendu—
M L 178 à 180—35 caisses de [illegible] chacune [illegible] importées à bord du steamship Memphis, de Bordeaux.
—Aussi—
[illegible] caisses [illegible] chaque, Petits Pois, Haricots verts, [illegible] Asperges, [illegible] Fromages de Roquefort, [illegible] Champignons, [illegible] Fruits au jus, [illegible] Olives Vardales, [illegible] Moutarde Impériale, Bousquet & Co, [illegible] Maquereaux [illegible]
Conditions à la vente. 21 déc

PAR D. E. MORPHY.
Faïence! Faïence!
PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 21 décembre 1872, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, au magasin No 47 de la rue des [illegible]—
Assiettes creuses, assiettes de dîner et de dessert, [illegible] soupières, [illegible] bassins, vases, [illegible] etc.
Conditions comptant. 20déc

VENTES JUDICIAIRES.

T. R. LEE vs E. LAWRENCE.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus [illegible], je procéderai, le JEUDI, deux janvier 1873, à cinq heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique des biens suivants [illegible]:
Tous les meubles et propriétés mobilières qui se trouvent dans la maison située No 70 rue de l'Union, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour [illegible].
Le tout sera offert et vendu en bloc.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 déc—21,24 27,31—1janv

CELESTE J. ULRICK vs E. E. GROW, [illegible]
CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Thos. L. Maxwell, ci-devant shérif, je procéderai le SAMEDI, vingt-et-un décembre 1872, à midi, [illegible] de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite savoir:
Deux TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julia et St-Joseph, désignés par les numéros neuf et dix, d'après un croquis annexé à un acte de vente passé devant T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 14 mars 1866. [illegible]
Ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés ou y appartenant.
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Caleb S. Merritt & W. Ward Wheeler, suivant acte au rapport de Walter H. Peters, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1867.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
19nov—[illegible]—déc 17 21

JOHN R. ELLISON & SON vs ARNOLD WEBER.
QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-sept décembre 1872, à 10 heures du matin, sur les lieux ci-après désignés à la vente [illegible] du fonds d'un marchand-tailleur situé No 64, rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14,17 20,24,27

ARMAND H. DELMAS vs SIMEON BELDEN et OCTAVE FOY.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit (28) décembre 1872, à 4 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur Belden, située No [illegible] rue Domaine, entre celles Robertson et Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.
Aussi, une voiture.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17,20,22,24,27

WM. H. VREDENBURGH vs W. H. VREDENBURGH JR. et E. E. O'BRIEN.
CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit décembre 1872, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les Meubles et Effets qui se trouvent dans la maison située No 27, rue [illegible], dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17,20,22,24,28

PETER HEFT vs WM. SCHMID.
SEPTIEME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-trois décembre 1872, à 10 heures A. M., [illegible] rues Royale et Bourbon, [illegible] District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot d'instruments de musique, comptoirs, vitrines, meubles, etc., etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
11déc—11,14,17,20 23

H. ROUSSELIN vs la Dame LOUISA REICH veuve de JOHN RITTIG et [illegible] épouse de FREDERICK ROBER et son époux.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt trois décembre 1872, à midi, [illegible] de l'Hôtel St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite savoir:
Un terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, [illegible] rue des Grands Hommes [illegible] (aujourd'hui Dauphine) [illegible]
Ensemble avec les bâtiments et améliorations [illegible]
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de J. [illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 nov—[illegible]

Fruits, Amandes, Pacanes &c.
ORANGES, Pommes, Limons, Bananes et Raisins [illegible], Noix, Amandes, Pacanes, Pistaches salées, Noix du Brésil.
—Egalement—
Pommes de terre et Oignons.
A vendre, aux plus bas prix du marché, aux Nos [illegible] de la rue [illegible].
J. B. FIGNIOLO & CHIACOVICH.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
200 lots "Notions" et Articles de fantaisie.
200 lots Jouets assortis.
200 lots Lingerie.
—A Midi—
Une belle facture de Montres en or de 18 carats.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No 22 de la rue de Chartres,—SAMEDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
200 lots "Notions" et Articles de fantaisie, tels que: Sacs de [illegible], Porte-Monnaie, Albums, Garnitures, Gants, Boutons, Bijouterie, Eventails, Miroirs, &c.
200 lots Jouets.
200 lots Lingerie.—
Chemises Blanches et Chemises en couleur, Chemises de dessus, Chemises de peau et Caleçons, Cravates, Mouchoirs, Chaussettes de laine, Gants, etc.
Conditions à la vente, 21 déc

PAR VINCENT & CO
100 cartons Souliers de Philadelphie, pour dames,
PAR VINCENT & CO.—Aux Nos. 42 et 44 de la rue Decatur.—SAMEDI, 21 décembre 1872, à 10 heures du matin, il sera vendu—
LINGE, LINGE, LINGE.
Lingerie de messieurs.
Chapeaux feutre, laine et brush.
—Et—
100 cartons souliers de Philadelphie, pour dames—assortiment de choix.
—Egalement—
100 douzaines [illegible] 21 déc

Actions, Obligations et Bijoux.
SUCCESSION DE ROBERT GEDDES.
Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans,
—No [illegible]—
PAR VINCENT & CO., E. VINCENT, Encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 21 décembre 1872, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, à midi, en vertu de et conformément à un ordre portant la date du 21 novembre 1872, et émanant de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans la succession de Robert Geddes, savoir:
CHEMINS DE FER DE LA VILLE.
200 actions Compagnie de chemins de fer de la ville.
212 actions Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles.
100 actions Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
100 actions Chemin de fer d'Orléans.
ACTIONS DE BANQUES.
100 actions Banque des Citoyens de la Louisiane.
25 actions Banque d'Amérique.
25 actions Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans.
SCRIPS ET ACTIONS DE COMPAGNIES D'ASSURANCE.
100 actions Cie. d'Assurance Mutuelle des Marchands.
Bons scrip Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce, diverses dates.
Bons scrip Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, diverses dates.
Bons scrip Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible]
ACTIONS DE COMPAGNIES DE MINES.
[illegible] actions Compagnie de Mines Union, [illegible]
[illegible] actions Compagnie de Mines d'argent [illegible] de New York.
[illegible] actions de Massey's Low Water Detector.
[illegible] actions Association de Odd Fellows' Hall.
[illegible] actions Association de la Foire [illegible] et Agriculteurs.
BIJOUX.
Bracelet, boutons de [illegible], un lot de cuillères, une paire de boutons de manches, bague en améthiste, bague en diamant, [illegible], dessus de table en marbre, montre en or, bijoux [illegible]
Conditions—Comptant. 21 déc

PAR G. DE FERIET & Co.
Peintures à l'Huile! Peintures à l'Huile!
PAR G. DE FERIET & CO—John G. Morreau, encanteur—Bureau et salle de vente, No [illegible] rue Royale—JEUDI, 19 décembre 1872, et les jours suivants, à 6 heures P. M., il sera vendu [illegible] la collection de PEINTURES A L'HUILE des premiers maîtres.
Conditions comptant, en billets du trésor des E. U. 10 20 21 déc

DENTISTES.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.
CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés et aux conditions les plus libérales.
Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 5 nov 6m

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20 Les Meilleures à $20
Prix ordinaire $60.
Le Dr. GEO. F. MALONEY, au No 159 de la rue du Canal, près de la rue Baronne.
Pose des Rateliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux Rateliers et garantit son travail. Le prix sont plus modérés que ceux partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 17déc—3m

Saison de chasse de 1872-73.
F. CHARLEVILLE.
56.......Rue St Charles.........56

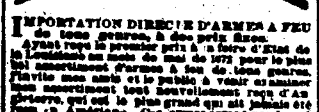

IMPORTATION DIRECTE D'ARMES A FEU de tous genres, à des prix fixes.
Ayant reçu le premier prix à la foire d'Etat de la Louisiane au mois de mai de 1872 pour le plus bel assortiment d'armes à feu de tous genres, j'invite mes amis et le public à venir examiner mon assortiment tout nouvellement reçu d'Angleterre, qui est le plus grand qui ait jamais été reçu en Amérique. Ces armes seront vendues à des prix qui [illegible] les plus grands connaisseurs. Nouveaux systèmes, de $12 à $80 à baguette; de nouveaux systèmes de $25 à $125 à bascule. Je suis le seul agent pour la poudre Louisiane Eagle Ducking et Rifle. Je la vends en barillets en métal de 6 1/4 livres, à $6.50; de 12 1/2 livres à $12.50; de 25 livres à $25; [illegible] la livre en détail. Cette poudre est la plus forte et la plus propre qui existe en ce [illegible]. [illegible]

AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS.
BLOOD FERTILIZING WORKS
—OF—
JOHN DOLHONDE.
CETTE manufacture d'engrais, établie aux Abattoirs, est maintenant en pleine activité et, dès à présent, en mesure de suffire à toute demande.
Ce nouvel engrais, presque exclusivement composé de sang, est plus riche en ammoniaque qu'aucun de ceux répandus jusqu'à ce jour dans le commerce.
Il convient spécialement aux terres épuisées par des récoltes successives de sucre et de coton.
CHAS. DE RUYTER, Agent,
H. Gallier Court.
4 déc—3m Lock Box 888, P. O.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du "Sun."
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1872.
L'ÉLECTION annuelle de vingt-quatre Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, a eu lieu, aux bureaux de la Compagnie, le lundi, 2 du courant.
Les messieurs dont les noms suivent, ont été élus à l'unanimité:—
John G. Gaines, G. M. Pearly?,
E. J. Hart, James Byrnes,
Henry Renshaw, T. L. Harris,
Hugh Wilson, Lionel C. Levy,
B. [illegible], W. B. Schmidt,
I. N. Marks, L. Alcus?,
Chas. Macready, [illegible] Wheelock,
W. B. Seymour, [illegible] Joseph,
Richard Flower, [illegible] Taylor?,
J. Walsh?, Scott McGehee,
F. W. Taylor, Chas. Chaffe?,
J. C. Morris, Isaac L. Hass?.
JAMES I. DAY, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
L'actif de la Compagnie est évalué, aux plus bas taux du marché, comptant, à $[illegible].
Les DIVIDENDES déclarés aux assureurs, pour l'année 1871, s'élèvent à TRENTE-CINQ POUR CENT, et l'intérêt payé aux porteurs de Scrip est de SIX POUR CENT.
Les personnes qui désirent se faire assurer sont priées de se rappeler que cette ANCIENNE et EXCELLENTE Compagnie émet, aux conditions les plus avantageuses, des polices contre les risques d'incendie, de rivières et de mer; qu'en vertu de sa CHARTE AMENDÉE les assureurs recevront, s'ils le désirent, des dividendes de leurs parts des bénéfices de la Compagnie au comptant, sans être obligés de devenir actionnaires, ou en réduction (rebate) de quinze pour cent, comptant, au lieu de ces dividendes. La plus grande libéralité préside aux règlements de pertes.
15déc—1m JAMES I. DAY, Président.

Estate of Frank Wagner, individually & as Partner of Louis Meyer.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, December 16th, 1872.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Frank Wagner, individually and as partner of Louis Meyer, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to such Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden the 28th day of January A. D. 1873 at 11 o'clock, A. M., at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Angell, Register.
S. B. PACKARD, United States Marshal.
12 déc—[illegible]

Estate of Guillaume Dupuy.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, November 14th, 1872.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Guillaume Dupuy, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to such Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be holden at a Court of Bankruptcy, to be holden on the fourth day of January, A. D. 1873, at 11 o'clock, A. M., at [illegible] Exchange Alley, New Orleans, before D. Angell, Register.
S. B. PACKARD, United States Marshal.
déc 21—[illegible] 4

NOUVELLE-ORLÉANS,
AU TIVOLI CIRCLE LE 21 et 22 DECEMBRE
DEUX JOURS SEULEMENT.

P. T. BARNUM.
Grand Musée Voyageur.
MENAGERIE.
CARAVANE,
HIPPODROME.
Institut Polytechnique.
JARDIN ZOOLOGIQUE
INTERNATIONAL DE
P. T. BARNUM
—ET—
CIRQUE ITALIEN ROYAL
DU SIG. SEBASTIAN.
—SOUS—
6 Tentes Colossales,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le 20 et 21 Décembre,
AU TIVOLI CIRCLE.
Les portes s'ouvriront à midi et à 6 1/2 h P. M. Le spectacle de l'hippodrome commence à midi et demi et à 7 1/2 h. P. M. Pour les sept immenses spectacles, UNE PIASTRE seulement [illegible] prix pour les enfants au-dessous de neuf ans.
C'est positivement, la plus grande, et la plus attrayante des combinaisons; elle reste sans exemple dans l'histoire du monde. Elle se compose de plus de 100,000 curiosités vivantes, 1,000 hommes et chevaux, 500 animaux sauvages rares, d'oiseaux, de reptiles et de monstres marins; de la seule vache marine vivante qu'il y ait en Amérique, d'énormes lions de mer; de [illegible] meilleurs acrobates et écuyers du monde, de 10 tentes couvrant 6 acres, de 3 trains de [illegible] chars et quatre locomotives à chaque train.
Sept incomparables expositions avec six tentes colossales où l'on voit dix fois plus qu'on en a jamais vu dans une propriété ordinaire. Capital de plus d'un million.
[illegible]
Les chemins de fer et les bateaux à vapeur donnent leurs prix pour les personnes qui veulent venir contempler les merveilles de P. T. Barnum.
ENTRÉE GRATIS pour tous ceux qui achèteront LA VIE DE BARNUM—volume relié et illustré— de plus de 800 pages—[illegible] au lieu de $3 50. Le demander à l'agent aux portes du spectacle.
A ALGER, le 27 décembre.
9 déc sa 23

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.
L. PLACIDE CANONGE..........Directeur
Samedi, 21 Décembre 1872.
Matinée à midi précis: Les Diables Roses, vaudeville en 3 actes. Les portes seront ouvertes pour la Matinée à onze heures.
Samedi soir, à 7 heures: Le Marquis de Villemer, comédie. Un [illegible] Monsieur, comédie en 1 acte.
20 déc—2t

Théâtre St-Charles.
Propriétaire..........BEN DE BAR.
Avant-dernière soirée de l'engagement de Mme JAS. A. OATES.
Aujourd'hui, Samedi—Grande Matinée à midi précis.
Ce soir, 21 décembre—
FORTUNIO AND HIS GIFTED SERVANTS.
—Mme Oates jouera le rôle de Fortunio.—Lundi, Troupe de Pantomime de Fox. 21 déc.

Académie de Musique.
DERNIERES SOIREES
—DE—
Maffitt et Bartholomew.
Changement de Programme tous les soirs.

JEUDI SOIR, 19 décembre.	Première représentation de la Pantomime bouffonne JACK ET JILL. Nouvelles farces, changements, Etc.
VENDREDI SOIR, 20 décembre.	Bénéfice d'Adèle de Maffit et Bartholomew. LES SMITH ET LES BROWN. Nouvelles et brillantes scènes, —Et— La Pantomime burlesque ROBERT MACAIRE.
SAMEDI, A MIDI. 21 décembre.	Dernière représentation de Pantomime dans la journée et Jack the Giant Killer à la Matinée; à cette occasion, on distribuera 5000 PETITS PRÉSENTS, Y compris l'histoire de Jack, aux habitués de l'Académie, à la représentation de SACK ET JILL.
SAMEDI SOIR, 21 décembre.	GRANDES SCENES, ROBERT MACAIRE, JACK ET JILL,
DIMANCHE SOIR, 22 décembre.	Dernière soirée finale de Maffit & Bartholomew. LES SMITH ET LES BROWN, GRANDES SCENES, JACK ET JILL, —Et— ROBERT MACAIRE.

Lundi, 23 déc.—LE CIRQUE CHAMPION DE JAMES ROBINSON.
Mercredi, 25 déc.—Jour de Noël—[illegible] distribution annuelle de PRÉSENTS, à la Matinée,
10,000 Cadeaux de Noël
Seront distribués.
19 déc—

Théâtre des Variétés.
Seul locataire..........Lawrence Barrett
Engagement de CHARLOTTE THOMPSON.
Jeudi, 19 Décembre,
Et Vendredi et Samedi Soir.
Samedi, représentation de Matinée.
La nouvelle comédie de société,
ONE WIFE.
Lundi, 23 Déc—Le nouveau grand drame romantique—"The Sea of Ice." (La Mer Glaciale.)
Directeur..........LORAINE ROGERS.
19 déc—

Salle de l'Exposition.
PATTI..........MARIO.
LA SEULE GRANDE MATINÉE,
Samedi, 21 décembre, à midi.
MLLE CARLOTTA PATTI,
Mlle ANNIE LOUISE CARY,
Mlle TERESA CARRENO,
M. EMILE SAURET,
Signor ERASIO SCOLARA et
SIGNOR MARIO.
Prix du billet, $2: Places réservées pour le Concert du soir $2; Matinée $1.50.—On peut acheter des billets au magasin de musique de Grünewald, No 129 rue du Canal. On reçoit les demandes de la campagne, par la poste ou par le télégraphe.
Les pianos Weber sont ceux dont on se sert aux concerts Strakosch. M. Philippe Werlein, aux Nos. 80, 82 et 90 de la rue Baronne, est l'agent de la fabrique à la Nouvelle-Orléans. 20 déc 3t

Salle des Odd Fellows.
Mr. T. R. TURNBULL a l'honneur d'annoncer au public que
Le grand violoniste
OLE BULL,
Se fera entendre dans
TROIS GRANDS CONCERTS
Lundi, Mardi et Mercredi, 23, 24 et 25 Décembre.
Il sera secondé par les artistes distingués suivants:
Mlle GRAZIELLA RIDGWAY, soprano;
Signor FERRANTI, baryton comique.
—Et—
Mr. JOS. H. DENCK, pianiste et compositeur.
Les concerts commenceront à 8 heures précises.
Le prix du billet est de $1. Les places réservées coûtent 50 cents de plus. On pourra se les procurer, à partir du 20 du courant, au magasin de musique de Mr. LOUIS GRUNEWALD, No. 129 de la rue du Canal.
Le programme sera entièrement changé au deuxième et au troisième concerts.
Les pianos à queue qui serviront à ces concerts sortent de la célèbre fabrique de MM. WM. KNABE & CO., à Baltimore. 17 déc—7t

Changement de domicile.
J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé. Son atelier est rue d'Espagne No. 31, entre Grands-Hommes et Craps, 3me district.
Les ordres peuvent être laissés No. 80 rue Baronne, coin Canal, au magasin de Werlein.
6 déc—[illegible]

Le Grand Musée d'Anatomie,
Au No 40 de rue St-Charles.
EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

MADAME ALABAU,
21 CONTI .... CONTI 21
Champion Costume Store of America.
VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en damask pour dames et messieurs, tels que:
Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Jockeys, Fous—etc., etc.
—AINSI QUE—
25 Armures, Casques, Monstres, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.
Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes de "BOI CARNAVAL" et ses Monstres, le Mardi-Gras passé.
Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.
Ne vous trompez pas de magasin.
21 ..... Rue Conti 21
1er déc au 10 mars.

People's Mutual and Benevolent Life Insurance Association.
Bureau, No 109 rue St-Charles.
CETTE ASSOCIATION a pour objet de contracter des assurances sur la vie. Elle est composée de trois classes distinctes, A B et C.
Les frais d'admission comme membre sont:
Pour la classe A....deux piastres.
" " B....six piastres.
" " C....quinze piastres.
Frais d'examen du médecin de l'Association, invariablement pour tous les membres, cinquante sous.
A la mort d'un membre, tous les autres membres de la même classe sont assessés selon leur âge, comme suit:

Classe A,	de 15 à 25 ans,	40 cents.
" "	25 à 45 ans,	[illegible] "
" "	45 à 65 ans,	[illegible] "
Classe B,	de 15 à 25 ans,	$1 00
" "	25 à 45 ans,	1 25
" "	45 à 65 ans,	1 50
Classe C,	de 15 à 25 ans,	4 00
" "	25 à 45 ans,	[illegible] 00
" "	45 à 65 ans,	[illegible] 00

La personne en faveur de laquelle une police aura été émise aura droit, si de la classe A, à trente sous; si, de la classe B, à une piastre; et si de la classe C, à quatre piastres pour chaque membre enrôlé de la même classe dans les livres de l'Association à la date de la mort de la personne assurée, payables à son représentant légal soixante jours après que sa mort aura été prouvée.
Pour plus amples informations, s'adresser aux Bureaux de l'Association qui seront ouverts à partir de MARDI le 10 décembre 1872, de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.
JOS. N. ROBERT, président.
DELPHIN [illegible], secrétaire.
—Directeurs—
Léon Godchaux, Jos. Turpin?,
Alex. [illegible], U. B. Terrebonne,
Simon Gumbel, John Reilly,
E. W. Hébrard, Jos. N. Robert,
L. W. Baquié.
14déc—dim. et mar. 3 sem.

Préservatif de la Maladie des Chevaux.
MR T. LOUGARRE, pharmacien, aux Opelousas, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prépare un breuvage stimulant, antiputride, préservatif de l'Epizootie des chevaux et mulets, lequel a eu un grand succès dans les villes du Nord lors éprouvées par cette calamité, et principalement à New York d'où la recette lui a été envoyée par son ami Mr Lassus, vétérinaire.
En vente chez Mr Barthe, pharmacien, encoignure Dauphine et Ursulines, seul dépôt en ville, et à la pharmacie des [illegible].
Une direction accompagne la bouteille.
Prix de la Bouteille.......... $1 00.
27 nov—1m—et par sem.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,
Pour cause de départ, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville,
GROCERIE
Conditions libérales.
S'adresser au Bureau d'Emigration Française, rue St-Pierre, 35, à
15 déc—[illegible] S. TOURRE.

Bureaux et Chambres garnies à louer.
A LOUER de suite une ou deux belles pièces au rez-de-chaussée, convenables pour bureaux de docteur, architecte, ou homme d'affaires, et plusieurs belles chambres garnies.
S'adresser à Mme ADAH, rue Saint Louis No [illegible], entre Bourbon et Dauphine. 6 déc—1m

A Vendre ou à Louer,
UNE BELLE RÉSIDENCE, No. 80 rue Esplanade, ayant assez d'appartements et de dépendances pour une grande famille. Elle a été tout récemment réparée—possession immédiate.
S'adresser au No. 126 rue Dauphine. [illegible]

A vendre.
UN magnifique RESTAURANT de bonne renommée, tenu par Martin (Chichet), à la Nouvelle-Ibérie, connu sous le nom de New Iberia Restaurant.
14 lits de première qualité; ustensiles de cuisine; service et argenterie; un grand assortiment de linge et un assortiment de conserves et de liqueurs de première qualité.
S'adresser sur les lieux, ou à la maison Dufour & [illegible], Nouvelle-Orléans.
4 déc—1m M. CHICHET.

A Louer,
La jolie RÉSIDENCE de famille, No. [illegible] rue des Remparts, entre [illegible] et Quartier. Prix très modéré [illegible]
FLORIAN LANGE?, Nos. [illegible] rue Toulouse.

A Vendre,
Une jolie maison de résidence [illegible] avec une petite ferme de 20 arpents, jardins, vergers, potager, [illegible] etc., située sur la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville. [illegible]